

Règlement du jeu-concours spécial Saint Valentin

Objet

Le jeu-concours décrit ci-dessous est organisé par la société Travix Nederland B.V. ("Travix"), société possédant le site internet BudgetAir.fr, dont le siège principal est situé Piet Heinkade 55, 1019 GM Amsterdam, Pays-Bas, (numéro de chambre de commerce : 20042808).

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

En cas de contestations des conditions générales, des modalités, des résultats, ou de tout autre élément en rapport avec le jeu-concours, la décision de Travix sera définitive et contraignante, et aucune discussion ne sera débütée.

Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure (plus de 18 ans) résidant en France. Ce jeu-concours est un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Durée

Le jeu se déroule du 31 janvier 2017 au 14 février 2017 (11h59, GMT).

Modalités de participation

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est diffusé sur le site internet de BudgetAir France (<https://www.budgetair.fr/blog/villes-romantiques/jeu-concours>).

Pour participer, il faut remplir le formulaire d'inscription présent sur la page indiquée ci-dessus avant le 14 février 2017 (11h59, GMT).

Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi tous les participants. Le tirage au sort sera organisé le 14 février 2017.

Le gagnant sera avisé le 14 février 2017 par Travix par e-mail. L'adresse e-mail inscrite dans le formulaire de participation au jeu-concours sera utilisée. Le gagnant est tenu de répondre sous deux semaines à partir de l'envoi de l'e-mail. Si le gagnant ne s'est pas manifesté sous deux semaines, Travix sera autorisé à tirer au sort un autre gagnant.

Description du lot gagnant

Le lot gagnant se compose d'un code de réduction d'une valeur de 400€ à valoir sur le site internet www.budgetair.fr. Ce code de réduction est uniquement valable pour l'achat de deux vols aller-retour à destination de Rome, depuis la France. La réduction de 400€ n'est en aucun cas tenue de couvrir l'intégralité du prix d'achat de 2 vols à destination de Rome. Si le prix d'achat des billets est inférieur, Travix ne remboursera pas la différence.

Ce code de réduction est valable jusqu'au 14 mars 2017, 23h59.

Le code de réduction n'est pas valable sur les assurances, les hôtels, les voitures de location, les excursions et les visites. Le code de réduction n'est pas valable en combinaison avec toute autre offre promotionnelle ou réduction.

Conditions d'utilisation des lots

Le code de réduction est uniquement utilisable en ligne sur le site internet www.budgetair.fr. Il suffit d'inscrire le code de réduction, juste avant le paiement, sur la dernière page de la réservation.

Le lot constitué du code de réduction est non-remboursable, non-échangeable et non-transférable. Le code de réduction gagné ne peut en aucun cas être échangé contre d'autres biens, services, argent liquide ou autre gain financier et ne peut être utilisé conjointement avec d'autres offres spéciales, promotions ou réductions.

Tout changement relatif aux billets d'avion, correction des noms et prénoms incluse, sera à la charge du gagnant. Les frais engagés peuvent s'élever jusqu'au prix total de nouveaux billets.

Le lot ne peut pas faire l'objet d'un sur-classement.

Le gagnant devra assumer toutes les dépenses liées au voyage, par exemple les frais de déplacement pour rejoindre ou quitter les aéroports, et les autres formes de dépenses effectuées pendant le séjour.

La société organisatrice de ce jeu-concours ne peut être tenue responsable d'événements externes, d'incidents naturels ou d'autres circonstances qui empêcheraient le gagnant d'utiliser son code de réduction et donc, ses billets d'avion. Ainsi, la société organisatrice ne fournira pas de lot différent ou de remboursement.

Exclusion

L'organisateur pourra annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s) en cas de constatation d'un comportement frauduleux ou de violation des dispositions du présent règlement.

Litige

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

Loi Informatique et Liberté

Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données personnelles, et notamment à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de la société organisatrice. Cela peut se faire par une demande écrite à l'adresse suivante : Travix Nederland B.V., Piet Heinkade 55, 1019 GM Amsterdam, Pays-Bas.